

**OFFICE DES RISQUES MAJEURS DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE  
ORMES  
Association**

Siège Social : Communauté de l'Agglomération Havraise (CODAH)  
Hôtel d'Agglomération – 19 rue Georges Braque – 76600 La Havre

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
du 10 décembre 2018**

Le 10 décembre 2018, à l'Hôtel de Ville du Havre, Salle du Conseil Municipal, a eu lieu une Assemblée Générale Ordinaire de l'ORMES.

Le 1<sup>er</sup> Vice-président du Conseil d'Administration, Monsieur Didier SANSON, ouvre la séance à 14H00.

Etaients présents :

Didier SANSON, administrateur, Caux Estuaire  
Jacques DELLERIE, administrateur, Caux Estuaire  
François HAAS, administrateur, CCI Seine Estuaire  
Olivier CLAVAUD, administrateur, Commission risques industriels  
Damien OLIVIER, administrateur, Université du Havre  
Jean-Marie DUBOS, administrateur, SAFRAN NACELLES  
Didier SANSON, maire d'Etainhus  
Jean-Louis MAURICE, maire de Fontaine-la-Mallet  
Pascal LEPRETTRE, maire de Rolleville  
Jacques DELLERIE, maire de Sandouville  
Didier ALO, directeur d'AIR LIQUIDE France Industrie  
Olivier CLAVAUD directeur de CHEVRON ORONITE  
Jean-Marie DUBOS, directeur de SAFRAN NACELLES  
François THUILLIER, directeur de SEDIBEX  
Olivier CLAVAUD, président de SYNERZIP-LH  
Tom SCHOCKAERT, directeur de TOTAL Raffinage France – Plateforme de Normandie

Représentés :

Baptiste MAURAND, administrateur, GPMH, est représenté par Pascal GALICHON  
Emmanuel LUDOT, administrateur, GPMH, est représenté par Pascal GALICHON  
Alban BRUNEAU, maire de Gonfreville-l'Orcher, est représenté par Christian CHICOT  
Olivier HAAS, maire de La Remuée, est représenté par Jack OGER  
Jean-Louis ROUSSELIIN, maire d'Octeville-sur-Mer, est représenté par Didier GERVAIS  
Denis MERVILLE, maire de Sainneville-sur-Seine, est représenté par Philippe CHAMPION  
Bertrand GIRARDIN, maire de Saint-Romain-de-Colbosc est représenté par M. OGER  
Albert PEETERS, directeur de SHMPP est représenté par Aude TOURRE

Pouvoirs :

Luc LEMONNIER, administrateur, CODAH donne pouvoir à François HAAS  
Pascal REGHEM, administrateur, Université du Havre, donne pouvoir à Damien OLIVIER  
Jean-Baptiste GASTINNE, administrateur, Ville du Havre, donne pouvoir à M. LEPRETTRE  
Christian GRANCHER, maire de Cauville, donne pouvoir à Jean-Louis MAURICE

Dominique GRANCHER, maire de Manneville, donne pouvoir à Jean-Louis MAURICE  
 Sylvain VASSE, maire de Graimbouville, donne pouvoir à Philippe CHAMPION  
 Luc LEMONNIER, maire du Havre, donne pouvoir à François HAAS  
 Daniel SOUDANT, maire de Manéglise, donne pouvoir à Didier GERVAIS  
 Jean-Michel ARGENTIN, maire d'Oudalle, donne pouvoir à Jacques DELLERIE  
 Gilbert LE MAITRE, maire de Saint-Vigor-d'Ymonville, donne pouvoir à Didier SANSON  
 Hubert DEJEAN DE LA BATIE, maire de Sainte-Adresse, donne pouvoir à M. LEPRETRE  
 Laurent GALLIEN, directeur de SEREP, donne pouvoir à François THUILLIER

Absents :

Alban BRUNEAU, administrateur, CODAH  
 Daniel SOUDANT, administrateur, CODAH  
 Jean-Michel ARGENTIN, administrateur Caux Estuaire  
 Philippe AUGIER, maire de Deauville  
 André CHALARD, maire d'Épretot  
 Gilbert CONAN, maire d'Épouville  
 Bernard LECARPENTIER, maire du Fontenay  
 Hubert BENARD, maire de Gainneville  
 Nadine BOUTIGNY, maire de Gommerville  
 Christine MOREL, maire d'Harfleur  
 Michel LAMARRE, maire d'Honfleur  
 Michel RATS, maire de La Cerlangue  
 Michel-Olivier MATHIEU, maire de La Rivière-Saint-Sauveur  
 Daniel FIDELIN, maire de Montivilliers  
 Denis NAVARRE, maire de Notre-Dame-du-Bec  
 Avelyne CHIROL, maire de Rogerville  
 André GUEROULT, maire de Saint-Aubin-de-Routot  
 Valérie HUON-DEMARE, maire de Saint-Gilles-de-la-Neuville  
 Patrick BUSSON, maire de Saint-Laurent-de-Brèvedent  
 Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, maire de Saint-Martin-du-Manoir  
 Jocelyne GUYOMAR, maire de Saint-Vincent-de-Cramesnil  
 Bernard RIBET, maire des Trois Pierres  
 Jean-François FERRAS, directeur d'ALKION  
 Ludovic LEMAGUEROU, directeur de CARE  
 Bruno OUTIL, directeur de la C.I.M  
 Éric CARIDROIT, directeur d'ERAMET  
 Pascal AMBOS, directeur de la centrale EDF  
 Thierry QUENOUILLE, directeur de LUBIRZOL  
 Patrick FAGEOL, directeur d'OMNOVA SOLUTIONS SAS  
 Nathan MARASHI, directeur de PPG COATING  
 Éric VAN KALMTHOUT, directeur de TOTAL FLUIDES  
 Damien LEBAIR, chef de centre à SIGALNOR  
 Gilles RASKOPF, directeur de YARA France

Présents non votants :

Bruno PACCOUD, Commissaire aux comptes, KPMG  
 Agnès GORI-RASSE, Caux Estuaire  
 Jean-Sébastien CHABOCHE, CODAH  
 Pascal MALLET, CODAH  
 Virginie PAPE, ORMES  
 Yann RAGUENES, EBTB Seine Grands Lacs

## Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 novembre 2017
2. Présentation du programme EPISEINE
3. Point d'actualité PPRT
- BILAN 2017*
4. Rapport d'activités 2017
5. Rapport financier 2017
6. Rapports des commissaires aux comptes
7. Approbation de l'exercice clos
- PROGRAMME D' ACTIONS*
8. Programme d'actions 2018
- FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DE L'ORMES*
9. Budget prévisionnel 2018
10. Renouvellement de 2 membres élus au sein du Conseil d'Administration
- QUESTIONS DIVERSES*
11. Questions diverses - Clôture

### **1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 novembre 2017**

Le Vice-président demande aux membres de l'Assemblée Générale s'ils ont des remarques particulières sur la rédaction du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 novembre 2017, qui a été adressé à l'ensemble des membres de l'Association.

Aucune observation n'étant formulée, le Vice-président soumet à l'Assemblée Générale Ordinaire la première résolution :

#### PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Office des Risques Majeurs de l'Estuaire de la Seine, dans sa séance du 10 décembre 2018, après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 20 novembre 2017, approuve le texte qui a été adressé à l'ensemble des membres de l'Association.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### **2. Présentation du programme EPISEINE**

Le Vice-président donne la parole à Monsieur Yann RAGUENES, adjoint au chef du service prévention des inondations de l'Etablissement Public Territorial de bassin Seine Grands Lacs pour la présentation du programme EPISEINE.

Monsieur RAGUENES présente le dispositif EPISEINE en rappelant l'historique, en exposant les enjeux et les objectifs, une identité visuelle, la mise en œuvre et pour finir les perspectives.

Il s'agit d'un dispositif global de sensibilisation et de préparation des franciliens. Il est représenté par une bouée de balisage de couleur jaune avec un logo non institutionnel et ludique.  
(Présentation de programme *EPISEINE* annexée au procès-verbal de l'Assemblée Générale)

Le **Vice-président** remercie Monsieur RAGUENES pour son intervention et donne la parole à Madame Virginie PAPE pour présenter les enseignements pour l'ORMES.

**Madame PAPE** explique que des contacts auprès du SMBV, Eco pôle, la DIRM et SYNERZIP-LH pour reprendre des actions du programme *EPISEINE* :

- la reprise du plateau de sensibilisation qui pourra être mis à disposition des communes lors de manifestations et qui permettra à la population de préparer en amont les affaires utiles en cas d'évacuation.
- l'adaptation du jeu crue & d'eau qui pourra être adapté à notre territoire en y ajoutant le volet submersion marine.
- la création d'un groupe de travail avec les acteurs locaux pour réaliser un flyer sur les inondations avec les premiers réflexes à avoir et la réalisation d'un document plus complet pour se préparer à faire face à une inondation avec une version à destination de la population et une à destination des entreprises.

Ces différentes actions seront mises à disposition des communes et des entreprises.

Le **Vice-président** remercie Madame PAPE et demande aux membres s'ils ont des questions. Aucune observation n'étant formulée, il propose de passer au point suivant.

### **3. Point d'actualité PPRT**

Le **Vice-président** donne la parole à monsieur MALLET pour présenter le volet « habitat » du PPRT.

**Monsieur MALLET** rappelle que le PPRT concerne 290 logements situés principalement sur la commune de Gonfreville-l'Orcher à proximité de la zone industrielle et portuaire et visés par des périmètres des établissements SEVESO seuil haut. Avec l'opérateur INHARI qui a été retenu par la CODAH pour élaborer l'accompagner auprès des riverains, il a été mis en place une politique de communication avec un site Internet qui permet d'avoir l'ensemble des informations, des permanences sur la commune pour pouvoir recevoir l'ensemble des habitants ainsi qu'une foire aux questions mise en ligne. Une vidéo est également en ligne de la réunion publique sur la commune de Gonfreville-l'Orcher présentant les principaux aspects du PPRT. En termes d'avancement, 127 ménages ont été contactés pour travailler sur le dossier d'élaboration. Il y a eu 112 visites de logements, on compte 50 diagnostics et on a 4 dossiers préalables aux travaux qui permettent de donner une idée de ce que pourront être les travaux. Un frein a été identifié, celui du crédit d'impôt pour les ménages pour le financement des travaux. Des ménages ont exprimé des difficultés et le besoin d'avoir des dispositifs qui les accompagnent. Il a été rappelé que 100% des travaux sont pris en charge par l'ensemble du dispositif au-delà même des obligations réglementaires. Cette avance de crédit d'impôts permettrait à certains ménages de passer à l'acte. Pour répondre à cette demande, il y a 2 dispositifs : un premier pour les ménages qui sont éligibles aux aides de l'ANAH et un second pour les ménages qui dépassent les plafonds de ressources de l'ANAH. Une rencontre a eu lieu en octobre avec une banque volontaire, la DDTM, la CODAH, la commune de Gonfreville-l'Orcher et INHARI pour accompagner cette avance de crédit d'impôt.

Le **Vice-président** remercie Monsieur MALLET pour son intervention et demande aux membres s'ils ont des questions.

Monsieur CHICOT confirme que le crédit d'impôt présente une difficulté aux ménages. Au niveau national, l'association AMARIS avance sur le sujet avec le ministère et par ailleurs la ville de Gonfreville-l'Orcher étudie la question pour éventuellement se substituer si des cas ne peuvent pas être réglés.

Aucune autre observation n'étant formulée, le Vice-président donne la parole à Monsieur VILLEVAL pour présenter le volet « activités économiques » du PPRT.

Monsieur VILLEVAL fait un point de situation sur l'accompagnement des activités économiques. Il explique que l'on est passé de la rédaction du règlement à sa mise en œuvre dans une démarche collaborative avec un pilotage des services de l'Etat et des parties prenantes impliquées. L'accompagnement se fait selon 2 typologies : les activités en zone rouge du PPRT et les activités en zone bleue du PPRT. Un troisième point, correspondant à l'activité de SYNERZIP-LH dans le cadre de la gouvernance, c'est l'accompagnement des activités pour mettre en place un Plan de Mise à l'Abri et l'alerte des activités riveraines. Il rappelle que le pilotage est présidé par Madame la Sous-préfète du Havre dans le cadre d'un COPIL qui réunit tous les acteurs. 2 autres COTECH sont animés : le COTECH activités économiques qui réunit les financeurs, les collectivités compétentes en matière d'urbanisme, la CCI Seine Estuaire, SYNERZIP-LH et le GPMH ; et le COTECH infrastructures qui vient d'être ouvert et coanimé par le GPMH et SYNERZIP-LH et on y retrouve l'ensemble des gestionnaires de voirie. Il revient ensuite sur les activités en zone rouge. Une quarantaine d'activités sont concernées. Le chef d'entreprise est confronté à une alternative entre le délaissement et le maintien sur site. Ces activités peuvent être accompagnées financièrement par un trio de financeurs soit dans le cadre d'une convention de financement applicable depuis le 22 décembre 2017 pour les activités économiques ayant un droit réel, soit à travers un accord local d'accompagnement financier pour les autres activités n'ayant pas de droit réel. Il y a un accompagnement de mise en place par les acteurs pour relocaliser sur le territoire les activités qui le souhaite et un accompagnement de SYNERZIP-LH en cas de maintien sur site ou de relocalisation dans le périmètre PPRT. 5 démarches de délaissement sont en cours d'instruction, 3 sur la commune de Gonfreville-l'Orcher et 2 sur la ville du Havre et 2 démarches sont en attente. Il poursuit avec les activités en zone bleue. 238 activités sont recensées et viennent de recevoir un courrier de Madame la Préfète de Seine-Maritime portant à connaissance de chaque activité de sa situation. Dans le cadre de la gouvernance, il y a un accompagnement de SYNERZIP-LH avec une réunion qui se tiendra fin janvier – début février 2019 pour redéfinir l'enjeu et définir un plan d'actions pour pouvoir les accompagner puisqu'il y a un plan de mise à l'abri des activités économiques à mettre en œuvre. Une formation est proposée par SYNERZIP-LH. 25 activités ont été sensibilisées à ce jour. L'échéance réglementaire est fixée au 17 octobre 2021. L'association reformate un calendrier de formation jusqu'en 2021 de manière à pouvoir répondre à l'échéance. L'association SYNERZIP-LH a travaillé en 2018 sur l'alerte des activités riveraines, une nécessité de combler ce maillon faible. L'objectif est d'en faire un outil complémentaire aux dispositifs existants. Une consultation large auprès de 16 prestataires a été lancée. Les entreprises SEVESO se sont engagées à en supporter le coût financier. Actuellement, SYNERZIP-LH travaille sur le déploiement de ce dispositif durant l'année 2019.

Le Vice-président remercie Monsieur VILLEVAL pour son intervention et demande aux membres s'ils ont des questions.

Monsieur CHICOT souhaite souligner la mise en place de l'accord local car il s'agit d'une première en France

#### **4. Rapport d'activités 2017**

Le Vice-président donne la parole à Monsieur CHABOCHE pour la présentation du rapport d'activités 2017.

Monsieur CHABOCHE tourne autour de 3 thèmes : les risques technologiques, les risques naturels et submersions marines et la communication et la sensibilisation. Il ne revient pas sur les risques technologiques compte-tenu des exposés qui viennent d'être faits. En 2017, le territoire a été soumis à plusieurs tempêtes. Ces événements climatiques sont sources de retours d'expérience et de références pour l'évaluation et l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Littoraux qui est en cours et engendre la mise en place des premières mesures anti submersion avec la pose d'un clapet anti-retour sur l'assainissement du quartier Saint-Nicolas au Havre. Il y a également eu une première session de formation des correspondants communaux inondation-submersion marine – intempéries. On peut noter également le redémarrage du plan de prévention des risques falaises. Sur le volet communication – sensibilisation, un travail pédagogique a été engagé et en phase de test sur le collège Gustave Courbet de la commune de Gonfreville-l'Orcher. L'objectif est de toucher les familles et de les inciter à mettre en place le Plan Familial de Mise en Sécurité. L'ORMES participe également aux forums « Ma santé, Parlons-en » autour de la politique de santé publique de la CODAH pour valoriser l'information préventive sur les risques majeurs auprès des lycéens et des étudiants.

Le Vice-président remercie Monsieur CHABOCHE pour la présentation du rapport d'activités 2017 et demande si celui-ci soulève des questions.

Aucune observation n'étant formulée, le Vice-président soumet à l'Assemblée Générale Ordinaire la deuxième résolution :

#### DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Office des Risques Majeurs de l'Estuaire de la Seine, dans sa séance du 10 décembre 2018, après en avoir délibéré, approuve le rapport d'activités de l'exercice 2017, qui a été établi sous l'autorité du Président de l'association et adopté par son conseil d'administration dans sa séance du 4 septembre 2018.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

#### **5. Rapport financier 2017**

Le Vice-président invite Monsieur HAAS, trésorier de l'ORMES à présenter le rapport financier de l'exercice 2017.

Monsieur HAAS présente le compte d'exploitation de l'association pour l'exercice 2017.

## COMPTE D'EXPLOITATION 2017

	2016		2017	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
<b>Produits d'exploitation</b>				
Cotisations des membres fondateurs	70 300,00 €		70 300,00 €	
Cotisations des membres actifs				
Entreprises à risques	43 500,00 €		35 000,00 €	
Collectivités	3 600,00 €		3 600,00 €	
Autres entreprises	100,00 €		- €	
Cotisations à recevoir	- €			
<b>TOTAL</b>	<b>117 500,00 €</b>		<b>108 900,00 €</b>	
<b>Produits financiers</b>				
Gain de change ou de conversion	1,65 €			2,10 €
Intérêts du compte sur livret	1 304,24 €		772,08 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1 305,89 €</b>	<b>- €</b>	<b>772,08 €</b>	<b>2,10 €</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>118 805,89 €</b>		<b>109 669,98 €</b>	
<b>Charges d'exploitation</b>				
Salaires, Traitement et Charges sociales		49 271,46 €		67 317,91 €
Rémunérations		5 160,00 €		8 019,20 €
Fournitures de bureau		550,52 €		- €
Frais de télécommunications		1 609,14 €		1 439,98 €
Frais de reproduction		6 616,88 €		6 760,04 €
Frais postaux		947,79 €		826,22 €
Commission bancaire par internet / Frais bancaire		132,84 €		143,84 €
Charges locales		103,00 €		71,21 €
Convention de mise à disposition des véhicules CODAH		773,00 €		712,32 €
Frais de déplacement		12,60 €		- €
Frais divers		474,98 €		542,88 €
Impôts et taxes		162,00 €		33,00 €
Assurances		937,33 €		923,78 €
Déménagement		- €		763,00 €
Amortissement des immobilisations		389,93 €		266,03 €
Provisions pour risques				45 335,00 €
Transfert charges d'exploitation pour projets associatifs	1 465,79 €		1 406,44 €	
Transfert charges d'exploitation pour fonds dédiés	3 151,88 €		- €	
<b>TOTAL</b>	<b>4 617,67 €</b>	<b>67 140,67 €</b>	<b>1 406,44 €</b>	<b>133 154,41 €</b>
<b>Actions</b>				
Haut Comité Français Défense Civile		306,05 €		143,20 €
Hébergement site Internet		504,00 €		504,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>810,05 €</b>		<b>647,20 €</b>
<b>Fonds dédiés</b>				
Gestion collective des risques de l'estuaire		48 897,58 €		- €
Reprise Fonds dédiés	48 897,58 €		- €	
<b>TOTAL</b>	<b>48 897,58 €</b>	<b>48 897,58 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>Projets associatifs</b>				
Développement de l'information aux populations résidentes		16 420,12 €		10 548,82 €
Gestion collective des risques de l'estuaire		4 854,15 €		9 864,00 €
Charges de fonctionnement / projets	1 465,79 €		1 406,44 €	
<b>TOTAL</b>		<b>22 740,06 €</b>		<b>21 819,26 €</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>86 073,11 €</b>		<b>154 214,43 €</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>118 805,89 €</b>	<b>86 073,11 €</b>	<b>109 669,98 €</b>	<b>154 214,43 €</b>
<b>RESULTAT EXERCICE</b>		<b>32 732,78 €</b>		<b>44 544,45 €</b>

Gestion des Fonds dédiés	Solde au 31/12/2016	Ajustements 2017	Opérations 2017	Charges de fonctionnement 2017	Solde au 31/12/2017
Évaluation de l'impact des surcoûts marines	3 796,27 €	- €	- €	- €	3 796,27 €
<b>TOTAL Fonds dédiés</b>	<b>3 796,27 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>3 796,27 €</b>

Monsieur HAAS souligne que l'exercice 2017 est déficitaire car il est imputable à une provision pour risques suite à un contentieux social pour un montant de 45 335,00 €. Le jugement est en cours. Il s'agit d'un déficit exceptionnel.

Le Vice-président remercie Monsieur HAAS et donne la parole à Monsieur PACCOUD du KPMG, commissaire aux comptes de l'ORMES.

## **6. Rapport des commissaires aux comptes**

Monsieur PACCOUD confirme que sans cette provision pour risque, l'exercice est à l'équilibre. Il souligne également que les fonds dédiés se terminent.

Il certifie que les comptes sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de l'association.

## **7. Approbation de l'exercice clos**

Suite à l'exposé de ces différents rapports, conformément à l'article 25 des statuts de l'Association, et aucune intervention n'étant sollicitée, le Vice-président soumet au vote de l'Assemblée Générale la troisième résolution :

### TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Office des Risques Majeurs de l'Estuaire de la Seine, dans sa séance du 10 décembre 2018, après en avoir délibéré, donne quitus pour leur gestion de l'exercice 2017 aux administrateurs et au trésorier de l'association et approuve l'affectation du résultat 2017 :

Affectation du résultat de l'exercice 2017		
Affectation Projet Associatif Information des populations	- 11 276,00 €	Compte 106822
Affectation Projet Associatif Gestion Collective des Risques (GCR)	- 10 311,00 €	Compte 106828
Affectation delta Projet Associatif GCR	- 233,00 €	Compte 106827
Affectation du résultat Résiduel	- 22 725,00 €	Compte 106827
	- 44 544,00 €	Résultat 2017

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

## **8. Programme d'actions 2018**

Le Vice-président donne la parole à Monsieur CHABOCHE pour présenter le programme d'actions 2018 :

Monsieur CHABOCHE commente le tableau ci-dessous :



# PROGRAMME D' ACTIONS 2018

Programme d'actions	Conditions de mise en œuvre
Gestion collective des risques technologiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Mise en œuvre du PPRT :               <ul style="list-style-type: none"> <li>– Participation aux travaux des différents comités pilotés par les services de l'Etat (habitat, activités économiques)</li> </ul> </li> <li>❖ Participation aux travaux de la Commission de Suivi de Site (CSS)</li> </ul>
Commission « surcotes marines »	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 3 actions sont en cours de développement :               <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Accompagnement de la mise en œuvre de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) du Territoire à Risque Inondation (TRI) du Havre et l'élaboration d'un Plan d'Action de Prévention des Inondations avec le SMEV et le GPMH</li> <li>2) Une action « formation » avec une deuxième session de sensibilisation sur le thème « inondations-submersions et intempéries » réalisée avec ENEDIS et le GPMH afin de sensibiliser des correspondants communaux de Caux Estuaire pour la première fois et de la CODAH en vue de mettre à jour les Plans Communaux de Sauvegarde</li> <li>3) Poursuite des études sur les submersions marines. Dans le cadre du Plan de Prévention des Risques Littoraux de la Plaine Alluviale Nord de l'Estuaire de la Seine (PPRL PANES), la première phase d'études réalisées en collaboration avec les services de l'Etat est achevée. Nous sommes actuellement dans la phase d'élaboration et de calibrage d'un modèle hydrodynamique afin de produire les cartographies d'aléa afin d'anticiper la mise en œuvre des mesures adaptées. Les résultats seront disponibles au 2<sup>ème</sup> semestre 2018. La prochaine étape concerne la rédaction d'un règlement innovant du PPRL permettant de coupler, aménager les mesures réglementaires à des dispositions de développement du territoire.</li> </ol> </li> </ul>
Communication et sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Développement de l'intranet du site Web de l'ORMES</li> <li>❖ Campagne d'information dans les collèges du territoire de l'ORMES</li> <li>❖ Participation aux forums « Ma santé – Parlons-en » autour de la politique de santé publique de la CODAH</li> </ul>

Monsieur CHABOCHE donne la parole à Madame PAPE pour présenter l'opération de sensibilisation et d'information des collégiens.

Madame PAPE présente le retour d'expérience de l'action de sensibilisation et d'information auprès des 24 classes du collège Gustave Courbet de la ville de Gonfreville-l'Orcher sur l'année 2017 – 2018 à travers d'une intervention de 30 minutes par classe sur un mois. L'opération a bien été perçue par l'équipe enseignante, la direction du collège et les élèves.

Elle présente ensuite le projet d'extension de cette action auprès des 23 collèges du périmètre PPI. Il est proposé d'intervenir auprès des classes de 6<sup>ème</sup>, soit 117 classes et 2789 élèves. Pour l'année scolaire 2018 – 2019, il est proposé de retenir les collèges Marcel Pagnol, Léo Lagrange et Jacques Monod sur la commune du Havre, le collège Gustave Courbet sur la commune de Gonfreville-l'Orcher, le collège Pablo Picasso sur la commune d'Harfleur, le collège André Siegfried sur la commune de Saint-Romain-de-Colbosc et les collèges Alphonse Allais et Notre Dame sur la commune d'Honfleur, soit 37 classes de 6<sup>ème</sup> qui représentent 819 élèves. Il s'agirait d'une intervention de 30 minutes par classe. Les intervenants seront Monsieur Thierry VALCIN (Ville de Gonfreville-l'Orcher et CODAH) et Madame Virginie PAPE (ORMES). Le déroulé de l'intervention s'articulerait autour d'un quizz « Testez vos connaissances en cas d'accident technologique ou naturel » pour avoir une 1<sup>ère</sup> évaluation des connaissances, une présentation du territoire et de ses dangers, la diffusion du film « Alerte dans l'estuaire » avec Jamy Gourmaud et d'un temps d'échange. Les élèves recevront le Plan Familial de Mise en Sécurité, la carte individuelle rappelant les bons réflexes à adopter, le questionnaire des familles pour évaluer les connaissances des familles et évaluer le taux de mise en place du PFMS au sein des foyers et un goodie pour le confinement, une lampe à dynamo. Puis, il y a un rappel en classe de 5<sup>ème</sup> car les risques majeurs sont au programme du cours d'éducation civique qui pourrait être l'occasion de faire remplir un questionnaire comme entrée en matière et qui nous permettrait d'évaluer les connaissances un an après que reste-t-il de cette sensibilisation et ajuster l'information transmise si besoin. Cette sensibilisation des classes de 5<sup>ème</sup> n'aurait lieu que sur le collège Gustave Courbet pour cette année. Pour finir, la boucle se referme avec un dernier rappel lors des forums « Ma santé, Parlons-en » dans le cadre de la politique de santé de la CODAH auprès des lycées, CFA... et des rallyes mis en place par la CODAH. Le coût budgétaire de cette campagne pour l'année scolaire 2018 – 2019 serait de 37,80€ HT pour les coûts d'impression des questionnaires, les PFMS et les cartes individuelles sont déjà en stock et le projet de goodie de 1000 lampes à dynamo s'élève à 1 550,00 € HT.

Le Vice-président remercie Monsieur CHABOCHE et Madame PAPE pour leurs interventions et demande aux membres s'ils ont des remarques ou questions.

Monsieur DUBOSC demande confirmation sur la date de livraison de la cartographie des surcotes marines.

Monsieur MALLET répond que selon les éléments des services de l'Etat, la date de diffusion et une portée à connaissance des cartes réglementaires d'aléa submersion marine serait début du 2<sup>nd</sup> trimestre 2019.

Monsieur VILLEVAL ajoute que les services de l'Etat ont ou vont rencontrer un industriel particulièrement impacté sur notre territoire et il est organisé le 19 décembre 2018 une réunion qui doit se tenir à la Chambre de Commerce et d'Industrie Seine Estuaire à destination de l'ensembles des ICPE concernées par ce périmètre.

Aucune autre observation n'étant formulée, le Vice-président soumet à l'Assemblée Générale Ordinaire la quatrième résolution :

#### QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Office des Risques Majeurs de l'Estuaire de la Seine, dans sa séance du 10 décembre 2018, après en avoir délibéré, adopte le programme d'actions pour l'année 2018, qui a été établi sous l'autorité du Président de l'Association et adopté par son Conseil d'Administration dans sa séance du 4 septembre 2018.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### **9. Budget prévisionnel 2018**

Le Vice-président transmet la parole à Monsieur HAAS pour la présentation du budget prévisionnel 2018.

Monsieur François HAAS commente le tableau ci-dessous :

## PRÉSENTATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2018

	2017		2018	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
<b>Produits d'exploitation</b>				
<b>Contributions des membres fondateurs</b>	<b>70 300,00 €</b>		<b>57 800,00</b>	
Contributions des membres actifs				
Entreprises à risques	- €		- €	
Collectivités	3 600,00 €		3 600,00 €	
Autres entreprises	- €		- €	
SYNERZIP-LH	35 000,00 €		35 000,00 €	
<b>Produits financiers</b>				
Gain de change ou de conversion	- €		- €	
Intérêts du compte sur livret	- €		- €	
<b>TOTAL</b>	<b>108 900,00 €</b>		<b>96 400,00 €</b>	
<b>Charges d'exploitation</b>				
Salaires, Traitement et Charges sociales		62 000,00 €		62 000,00 €
Honoraires expert comptable + CAC		5 200,00 €		8 830,00 €
<b>Honoraires avocat</b>				<b>3 000,00</b>
Fournitures de bureau		1 000,00 €		1 200,00 €
<b>Frais de télécommunications + Internet</b>		<b>1 700,00</b>		<b>780,00</b>
Site Web-ORMES		800,00 €		2 160,00 €
Frais de reproduction		7 000,00 €		7 000,00 €
<b>Frais postaux</b>		<b>1 300,00</b>		<b>200,00</b>
Gestion bancaire par Internet		150,00 €		150,00 €
<b>Charges locales</b>		<b>102,00</b>		<b>0</b>
<b>Convention de mise à disposition des véhicules COBAH</b>		<b>980,00</b>		<b>0</b>
Frais divers		800,00 €		700,00 €
Impôts et taxes		500,00 €		200,00 €
Assurances		1 000,00 €		1 000,00 €
<b>Amortissement des immobilisations</b>		<b>1 000,00</b>		<b>500,00</b>
<b>HCFDC</b>		<b>500,00</b>		<b>300,00</b>
<b>Gestion collective des risques de festuaire</b>		<b>0</b>		<b>5 760,00</b>
Contribution projets et fonds dédiés aux charges d'exploitation		- 2 500,00 €		- €
<b>TOTAL</b>		<b>81 532,00 €</b>		<b>93 780,00 €</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>108 900,00 €</b>	<b>81 532,00 €</b>	<b>96 400,00 €</b>	<b>93 780,00 €</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>27 368,00 €</b>		<b>2 620,00 €</b>	
<b>Fonds de réserve statutaire</b>	<b>20 000,00 €</b>		<b>20 000,00 €</b>	

Suivi des Fonds dédiés	Solde au 31/12/17
Evaluation de l'impact des surcoûts maritimes	3 796,27 €

Après cette présentation du budget prévisionnel 2018, le Vice-président demande aux membres de l'Assemblée s'ils ont des observations ou des questions particulières sur ce budget prévisionnel.

Aucune observation particulière n'étant formulée, le Vice-président soumet à l'Assemblée Générale Ordinaire la cinquième résolution :

#### CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Office des Risques Majeurs de l'Estuaire de la Seine, dans sa séance du 10 décembre 2018, après en avoir délibéré, adopte le budget prévisionnel 2018, qui a été établi sous l'autorité du Président de l'Association et adopté par son Conseil d'Administration dans sa séance du 4 septembre 2018.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### **10. Renouvellement de 2 membres élus au sein du Conseil d'Administration**

Compte tenu de l'évolution de l'association, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2010, le Conseil d'Administration vous proposait d'augmenter le nombre de ses membres de 14 à 16.

Le Conseil d'Administration se compose de 14 représentants des membres fondateurs et peut selon l'article 14 des statuts : « *Il peut, sur proposition du Conseil d'Administration et dans le respect de la parité entre les deux collèges, être complété au maximum de 6 membres élus. Ces membres sont désignés au scrutin secret par l'Assemblée Générale Ordinaire, à partie égale, dans les deux collèges exclusivement et renouvelés tous les 3 ans.* »

Pour rappel, le premier collège se compose des communes et structures intercommunales de la zone concernée et le deuxième collège se compose des établissements d'activités industrielles, commerciales ou portuaires concernés par l'objet de l'association, leurs groupements et leurs représentants publics et privés.

#### Représentants des 2 collèges élus :

Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE pour le 1<sup>er</sup> collège.

Monsieur Jean-Marie DUBOS pour le 2<sup>ème</sup> collège.

#### Renouvellement :

Arrivant au terme de ces trois années, il est proposé aux membres de l'Assemblée Générale de procéder au renouvellement de ces deux membres élus au sein du Conseil d'Administration.

Selon les statuts, « *pour être éligibles, les membres actifs doivent être à jour de leur cotisation à la date limite fixée par le Conseil d'administration pour le dépôt des candidatures et avoir fait parvenir leur candidature au siège social au plus tard 15 jours avant la date de l'Assemblée Générale.* »

La publicité ayant débuté le 27 novembre 2018, la date limite du dépôt des candidatures a été repoussée au vendredi 7 décembre 2018.

Les représentants se portant candidat sont :

- Pour le 1<sup>er</sup> collège :

- Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE, Adjoint au Maire Ville du Havre

- Pour le 2<sup>nd</sup> collège :

- Monsieur Jean-Marie DUBOS, Directeur de SAFRAN Nacelles

Après avoir fait le point sur les membres actifs se déclarant candidat au poste d'administrateur de l'association, le Vice-président précise que le scrutin peut se faire à bulletin secret si une personne le souhaite.

N'ayant pas de demande dans ce sens, l'élection se fait à main levée.

*Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE est élu à l'unanimité pour le 1<sup>er</sup> collège.*

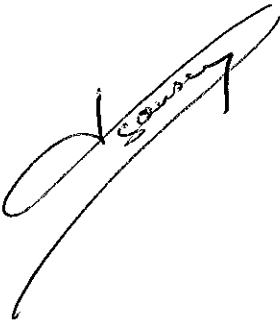
*Monsieur Jean-Marie DUBOS est élu à l'unanimité pour le 2<sup>ème</sup> collège.*

### **11. Questions diverses – Clôture**

Le Vice-président demande s'il y a des questions diverses.

La parole n'étant pas demandée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 15h20.

Le 1<sup>er</sup> Vice-président  
Didier SANSON



Le secrétaire Général  
Emmanuel LUDOT

